

## PROCEDURE BANDEROLES

### Dépôt des banderoles

Les banderoles doivent obligatoirement être aux dimensions suivantes :

Hauteur : 0.80 m x Longueur : 2.80 m

Les banderoles sont installées les lundis et doivent être déposées en mairie 3 semaines avant la date de l'évènement (merci d'inscrire au dos le nom l'association et la date).

### Affichage des banderoles

Les banderoles sont installées pour une durée de 3 semaines sous réserves de disponibilité d'un emplacement. Ce délai peut être réduit en cas de nombreuses manifestations.

### Retrait des banderoles

Les banderoles seront déposées à l'accueil de la mairie dans la semaine suivant l'évènement et devront impérativement être récupérées dans les 3 semaines suivant la date de l'évènement ; passé ce délai les banderoles seront détruites.

.....



LES ACHARDS

Je soussigné(e), Mr, Mme .....Président(e) de  
l'association ..... avoir pris bonne  
connaissance de la procédure et m'engage à retirer les banderoles déposées en mairie dans les 3  
semaines suivant la date de l'évènement ; passé ce délai les banderoles seront détruites.

Fait à ..... le .....

Signature :